

2017.40
nomenclature : 7.5

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 avril 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

2017.40

Demande de subvention à la Direction régionale des Affaires Culturelles

Conformément à la convention signée par la Ville de Cognac le 2 février 2012, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) soutient le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire dans ses actions de valorisation et de médiation des patrimoines.

Il y aurait lieu que le Conseil municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles pour les actions menées en 2017 par le service Ville d'art et d'histoire. ; l'éducation artistique et culturelle en lien avec le patrimoine et l'architecture, l'édition sur le patrimoine industriel, la réalisation d'un film documentaire sur l'identité cognaçaise ou le projet artistique *Torula* figurent parmi les principales actions en 2017.

Le budget total prévisionnel des actions 2017 s'élève à 44 000€ comme détaillé ci-après. La Ville sollicite le subventionnement de la DRAC au taux maximum.

.../...

AR PREFECTURE

016-211601026-20170406-CM_2017_40-DE
Regu le 21/04/2017

2017.40
nomenclature : 7.5

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la DRAC pour une participation aux actions au taux maximum.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS